

Délégation Départementale des Hauts-de-Seine
Département Veille et Sécurité Sanitaire

Courriel : ARS75-ALERTE@ars.sante.fr
Téléphone : 01.44.02.06.79 / Télécopie : 01.44.02.06.76

Date : 29/05/2018

À l'attention des laboratoires de
biologie des établissements de santé
des Hauts-de-Seine

Objet : Surveillance renforcée des cas de dengue, de chikungunya et de zika

PJ : Circuit de signalement et modalités de diagnostic biologique des cas de dengue, chikungunya et zika
Fiche de signalement et de renseignements cliniques

Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère,

Le moustique *Aedes albopictus* est implanté et actif dans les Hauts-de-Seine (92). À ce titre, une surveillance renforcée des cas de dengue, chikungunya et zika est mise en place pendant la période d'activité du moustique du 1^{er} mai au 30 novembre. Cette surveillance a pour objectif de prévenir ou de limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission de ces virus.

Vous trouverez en pièce jointe les principales informations sur cette surveillance (modalités de signalement et de diagnostic biologique du chikungunya, de la dengue et du zika, définitions de cas).

Il vous est demandé devant tout **cas suspect importé** de dengue, de chikungunya ou de zika :

- de procéder sans délai à son signalement à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS à l'aide de la fiche de signalement et de renseignements cliniques dûment complétée, sans attendre de confirmation biologique (mail : ARS75-ALERTE@ars.sante.fr, fax : 01.44.02.06.76, tél : 01.44.02.06.79).
- de réaliser les analyses biologiques après vérification de l'adéquation entre la date de début des signes (DDS) du patient et les types d'analyses (RT-PCR et/ou sérologie) prescrits (voir ci-dessous). Il est recommandé de rechercher simultanément les trois infections en raison de symptomatologies souvent peu différenciables et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale). La prescription doit être accompagnée de la fiche de signalement et de renseignements cliniques.

	DDS	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	...
RT-PCR Sang chik-dengue-zika																	
RT-PCR Urine zika																	
Sérologie (IgM et IgG) chik-dengue-zika																	

Je vous rappelle que tout **cas confirmé** de dengue, chikungunya ou zika importé ou autochtone, doit être déclaré à l'ARS immédiatement afin de mettre en place rapidement des mesures de contrôle. Les fiches de déclaration obligatoire sont disponibles sur le site internet à partir des liens suivants : [chikungunya](#) ; [dengue](#) ; [zika](#).

En cas de cas autochtone confirmé en cours de saison, les modalités de surveillance seront modifiées et les professionnels de la zone impactée en seront informés.

Des informations complémentaires (zones de circulation de ces virus dans le monde) et documents téléchargeables (fiche de signalement) sont disponibles sur le [site internet de l'ARS Ile-de-France](#).

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, je vous prie d'agréer, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de mes salutations distinguées.

Dr. Anne SIMONDON
Médecin de Veille Sanitaire



